

MAIRIE de SAINT SEVER CALVADOS

Tél. : 02.31.68.82.63

FAX : 02.31.67.95.15

e-mail : MAIRIE-SAINTSEVERCALVADOS@wanadoo.fr

PROCES – VERBAL de la REUNION du CONSEIL MUNICIPAL en date du 8 décembre 2016

☆☆☆☆☆☆☆☆

L'an deux mil seize, le huit décembre, à vingt heures trente, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur NOURRY Jean-Pierre, Maire.

Etaient Présents : Nadine GIUDICELLI - Dominique CABUIL - LEMENOREL Claude : Maires-Adjoints ;
VALLEE Régine - SAINT Yves - LE BOUDOUIL Catherine – PICHARD Maud – VENISSE Didier –
PERIER Karine – CHAIGNON Dominique - RENARD Yohan – FOREST Gaylord.

Absents excusés : Claudine JOSSE – Christophe LECUYER

Secrétaire de séance : Monsieur Claude LEMENOREL

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte et aborde l'ordre du jour.

I – INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU

✓ **Présentation de la charte**

Monsieur le Maire fait lecture de la charte de la nouvelle INTERCOM de la Vire au Noireau qui a été validée lors du séminaire du 5 novembre. La fiscalité retenue est la fiscalité professionnelle unique.

✓ **Désignation des conseillers communautaires**

Monsieur le Maire indique qu'entre deux renouvellements généraux des conseils municipaux, une nouvelle composition du conseil communautaire doit être établie :

- En cas de création d'un EPCI à fiscalité propre et de fusion entre plusieurs EPCI dont l'un au moins est à fiscalité propre.

Cette recomposition entraîne une nouvelle détermination du nombre de sièges de conseillers communautaires et une nouvelle représentation pour les communes membres.

A compter du 1^{er} janvier 2017, la commune de Saint Sever Calvados disposera d'un siège de conseiller communautaire à la communauté de communes Intercom de la Vire au Noireau issue de la création du nouvel EPCI à fiscalité propre issu de la fusion des communautés de communes du Pays de Condé et de la communauté de communes Intercom Séverine et de l'extension aux communes nouvelles de Valdallière, Souleuvre-en-Bocage et Vire-Normandie soit cinq sièges de moins.

L'article L.5211-6-2 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une nouvelle élection a lieu pour élire les conseillers communautaires. Les sièges des conseillers communautaires ne sont pas maintenus.

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à procéder à ces élections.

Sont élus :

- Monsieur Jean-Pierre Nourry
- Madame Nadine Giudicelli (suppléante)

II – COMMUNE NOUVELLE NOUES DE SIENNE

Le personnel administratif des dix communes et de l'Intercom Séverine a été reçu en entretien individuellement afin de connaître les souhaits et craintes de chacun. Un organigramme a été mis en place et validé par les maires et présenté ensuite en réunion aux secrétaires. Cet organigramme présente plusieurs services et pôles : services communication,

secrétariat général, ressources humaines, finances, pôle de proximité puis des sous services (pôle intercom de la Vire au Noireau, CCAS, cellule « Etape en forêt »...). L'accueil à la mairie de St Sever se fera pour la mairie déléguée, la commune nouvelle Noues de Sienne et l'Intercom de la Vire au Noireau. Le personnel sera réparti suivant les grades et les compétences. Le personnel technique et scolaire sera également reçu en entretien dans les jours qui suivent.

L'arrêté de création de la commune nouvelle a été pris par le Préfet le 6 décembre 2016.

Concernant la gouvernance de la commune nouvelle, il conviendra d'élire un maire et des adjoints début janvier 2017. Tous les maires délégués seront adjoints délégués.

III – SDEC

✓ Extension Basse Tension du futur groupe scolaire

Monsieur le Maire présente l'étude de raccordement au réseau électrique du futur groupe scolaire par le SDEC Energie. Le projet prévoit une extension de 58 mètres en souterrain pour un coût total de 6 973.71€ HT, la contribution de la commune s'élève à 2 440.80€.

Après délibération et à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal donne son accord pour la réalisation du projet d'extension basse tension du futur groupe scolaire et de ses conditions d'exécution.

✓ Renouvellement de vasques percées dans le Bourg

Monsieur le Maire présente le projet de renouvellement des vasques percées 11-83 (foyer rue Margerie), 11-85 (foyer Impasse du Louvre) et 09-16 (Rue de la Forêt) par le SDEC Energie. Le projet prévoit une participation de la commune de 321.20€.

Après délibération et à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal donne son accord pour la réalisation du projet de renouvellement des vasques percées dans le Bourg et pour ses conditions d'exécution.

✓ Mise en place de prises d'illuminations supplémentaires

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le projet pour la mise en place de deux prises d'illuminations supplémentaires dans le Bourg. Le projet prévoit une participation de la commune de 669.43€.

Après délibération et à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal donne son accord pour la réalisation du projet de mise en place de deux prises d'illuminations supplémentaires dans le Bourg et pour ses conditions d'exécution.

IV – PERSONNEL COMMUNAL

✓ Remplacement d'un agent en retraite au 1^{er} janvier 2017

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'un agent fait valoir ses droits à la retraite au 1^{er} janvier 2017 et qu'il convient donc de le remplacer. Il conviendrait de recruter une personne pour le gîte, l'accueil et l'entretien de la salle multi-activités et des heures de ménage et de surveillance à l'école élémentaire, soit un poste pour 30/35.

Après délibération et à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal décide la création à compter du 1^{er} janvier 2017 d'un emploi d'adjoint technique territorial 2^{ème} classe permanent à temps non complet, à raison de 30/35 pour exercer les missions d'entretien du gîte communal, accueil et entretien de la salle multi-activités et des heures de ménage et de surveillance à l'école élémentaire.

✓ Remplacement d'un agent technique en congé maternité

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal qu'un agent technique sera prochainement en congé maternité. Les agents techniques ne seront donc plus que trois et le travail du samedi va poser problème.

V – QUESTIONS DIVERSES

✓ Admissions en non-valeur

Monsieur le Maire présente la liste des non-valeurs présentée par la trésorière de Vire d'un montant de 153.96€. Après délibération et à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal décide d'accepter cette liste de non-valeur et de mandater la somme de 153.96€.

✓ **Encaissement d'un chèque**

L'ancien camion de la commune est parti à la destruction et le montant restitué pour cette transaction est de 100€. Le conseil municipal décide d'encaisser ce chèque.

✓ **Logipays – demande de prorogation d'autorisation de vente**

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal qu'en 2008 la commune avait donné l'autorisation à Logipays de vendre les 19 pavillons de la rue Léonard Gilles. Aucune vente n'a été effectuée à ce jour et l'organisme HLM renouvelle sa demande auprès de la DDTM du Calvados. Le service aménagement et habitat de la préfecture demande donc l'avis de la commune concernant le souhait de Logipays de proroger l'autorisation de vendre les 19 logements.

Après délibération et à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal donne un avis favorable à la demande d'autorisation de vendre les 19 pavillons de la rue Léonard Gilles.

✓ **Gendarmerie** :

Une réunion avec Madame la sous-préfète et les professionnels de santé a eu lieu pour la création d'une antenne de la maison médicale (PLSA de Vire).

Des demandes pour louer les logements au-dessus des bureaux ont été reçues en mairie. Il conviendrait donc de déterminer le montant des loyers.

Après délibération et à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal décide de fixer le montant des loyers des logements de la gendarmerie.

✓ **SIVOM**

Monsieur le Maire propose de renouveler les conventions de mise à disposition du personnel technique avec le SIVOM à compter du 1^{er} janvier 2017.

Après délibération et à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal décide de renouveler les conventions de mise à disposition du personnel technique avec le SIVOM de St Sever soit 9/35 pour l'une et 3/35 pour la seconde.

✓ **Rénovation de l'ancienne salle fêtes** : suite à la demande de déplacement du tableau électrique et de réhabilitation des sanitaires, le cabinet Boscher a adressé le nouvel estimatif d'un montant de 152 078.71€ HT.

✓ Fermeture de la mairie au public les samedis 24 et 31 décembre. Permanence de 2 heures le 31 décembre pour les inscriptions sur la liste électorale.

✓ Vendredi 6 janvier 2017 : repas communal.

✓ Lundi 16 janvier 2017 : cérémonie des vœux